



Communiqué de presse de l'Intersyndicale OFB

Saint Benoist (Auffargis), le 17 avril 2025

L'intersyndicale de l'OFB n'a ni été invitée, ni été autorisée à prendre part au déplacement de Mesdames les ministres en charge de l'agriculture et de la transition écologique sur le site OFB de Saint-Benoist à Auffargis, le 17 avril au matin.

Notre demande d'entrevue d'une demi-heure avec les ministres a été écartée d'un revers de main par la Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Il nous a été proposé comme lot de consolation de rencontrer *les cabinets* des deux ministres. Or nous avons déjà rencontré le cabinet du premier ministre puis celui du MTE en début d'année, sans résultat satisfaisant. Nous n'avons donc pas de raison de réitérer ce genre d'exercice.

L'attitude méprisante du MASA vis-à-vis d'un établissement fragilisé depuis un an par des critiques infondées de deux premiers ministres et des attaques répétées d'une partie du monde agricole n'est guère surprenante : le MASA n'a à aucun moment défendu l'OFB et s'est rallié à la demande de la FNSEA et des chambres d'agriculture d'un retrait de l'arme de poing de ses agents assermentés et commissionnés.

Prenant acte de ce déficit complet de communication et de soutien, l'intersyndicale de l'OFB fait paraître le présent communiqué et la déclaration (ci-dessous) qu'elle prévoyait de faire à ses deux ministres de tutelle quant à ces 10 mesures de « sortie de crise ».

Déclaration de l'Intersyndicale OFB aux ministres en charge de l'agriculture et de la transition écologique : 10 mesures « de sortie de crise » inutiles ou nuisibles et des revendications en souffrance, pour des personnels qui le sont tout autant

Mesdames les Ministres,

Deux déclarations à un an d'intervalle de premiers ministres, critiquant ouvertement les missions de police effectuées dans les exploitations agricoles par les Inspecteurs de l'Environnement de l'OFB ont largement choqué notre communauté. En effet, ce sont des mises en cause à la fois infondées (il n'y a aucune preuve tangible de comportements inadaptés) et scandaleuses, car c'est bien une trahison venue de l'intérieur même de l'Etat. C'est inacceptable et illustratif de la démission morale de certaines personnalités politiques, qui se plient à une frange minoritaire mais influente qui entretient des comportements collectifs illégaux, au détriment de l'intérêt général.

Les vrais problèmes de nombreux agriculteurs sont pourtant connus : revenus très faibles d'une grande partie d'entre eux, distorsion de concurrence, retraites misérables et perte de reconnaissance sociale. La non application de la réglementation environnementale ne pourra jamais résoudre ces problèmes.

De janvier 2024 à février 2025, l'OFB a subi 97 manifestations, agressions symboliques et vandalisations par certains syndicats agricoles, dont aucune n'a été empêchée par les pouvoirs publics : c'est la seconde preuve de la déloyauté de l'Etat vis-à-vis de l'établissement public OFB et de ses agents. Il n'y a eu

pratiquement aucune poursuite des contrevenants suite à des plaintes déposées par les agents. Voici quelques cas particulièrement graves : mise en cause nominative d'agents du service de Côte d'Or par des tags ; intrusion et dégradation dans les locaux de l'OFB en Creuse par la Coordination rurale ; dévissage des écrous du véhicule du chef de service dans le Tarn-et-Garonne ; appel à brûler les véhicules de l'OFB par M. Convert, secrétaire de la coordination rurale, fin janvier 2025 ; vidéo des Jeunes Agriculteurs de la Manche mettant en scène l'assassinat d'un agent de l'OFB fin mars 2025...

Dans ce contexte, nous ne croyons pas à l'efficacité des 10 mesures dites « *de sortie de crise* » sur lesquelles vous communiquez ce jour, mesures décidées sans aucune concertation avec les représentants de personnels que nous sommes, dans lesquelles les efforts sont consentis uniquement par l'OFB, et dont certaines sont spécialement inappropriées et dangereuses. Nous en extrayons deux exemples criants :

- mesure N°1 : « *Déploiement du port d'arme discret pour l'ensemble des contrôles administratifs programmés dans les corps de ferme* ». Elle constitue une atteinte très grave à la sécurité des Inspecteurs de l'Environnement dans l'exercice difficile de leurs missions. Nous vous rappelons ici les agressions physiques récentes dont ont été victimes un fonctionnaire de la DDT en Corse, les deux agents publics agressés en Ille et Vilaine (dont un a reçu un coup de poing) et l'assassinat de deux inspecteurs du travail tués dans une ferme il y a une vingtaine d'années. Cette mesure est aussi une atteinte injustifiée au principe constitutionnel d'égalité des usagers devant la contrainte publique. L'intersyndicale a déposé un recours au Conseil d'Etat contre votre circulaire du 3 décembre 2024 dans laquelle figure notamment la mise en place de ce « port discret ».

- mesure N°9 : « (...) *réflexion de revue des normes et échelles des peines afin d'adapter les réponses pénales aux enjeux tout en améliorant la lisibilité et la compréhension des normes concernées, sous l'égide du Premier ministre* ». Le rapport de mai 2024 CGAER - IGEDD - IGA - Inspection de la justice sur la « *Révision des procédures et des échelles des peines dans l'objectif de construire un cadre de confiance avec le monde agricole* » montre pourtant bien la réalité objective : il y a peu de sanctions et de peines prononcées à l'encontre du monde agricole, et ces dernières, quand elles existent, sont peu sévères.

Cette mesure ne doit pas conduire à un abaissement de la protection de l'environnement, déjà très modeste, pour seul but d'éteindre le feu. En effet, les problèmes d'environnement et de santé sont graves et durables mais ils occasionnent peu de constats d'infraction à l'encontre du monde agricole, qui subit d'abord l'appauvrissement et la fragilisation économique issus des choix politiques faits depuis la seconde guerre mondiale.

Outre notre opposition franche à ces deux mesures et au message véhiculé par les huit autres, où seul l'OFB est assujéti à des contraintes, l'Intersyndicale rappelle que le gouvernement n'a pas donné suite, ou pas répondu de manière satisfaisante, à trois autres de ses six revendications présentées au cabinet du Premier ministre le 24 janvier 2025 :

- une lettre de soutien ferme à chacun des agents signée du Premier ministre ;
- la protection des implantations et des personnels de l'OFB contre toute nouvelle agression ou attaque ;
- le maintien des moyens humains et budgétaires de l'OFB en 2025.

Pour toutes ces raisons, **le moral des agents de l'OFB est toujours aussi dégradé et leur défiance vis-à-vis du Gouvernement, et en particulier de ses ministères de tutelle, reste entière aujourd'hui.**

L'intersyndicale réfléchit à **une réactivation du mouvement qui a conduit le 31 janvier dernier à une grève très largement suivie à l'OFB et à diverses manifestations devant les préfectures de Régions dans toute la France.**